

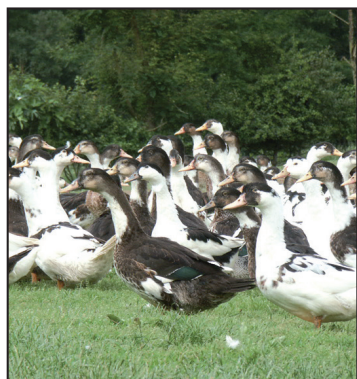
L'abattage par électronarcose : se préparer pour la fin d'année

Conformément à la réglementation CE 1099/2009, un dispositif d'affichage et d'enregistrement des paramètres électriques lors de l'électronarcose de chaque animal avant abattage devra être effectif pour tous les abattoirs au 8 décembre 2019. Cela concerne toutes les espèces animales. Par rapport à l'abattage de volailles et de palmipèdes, les équipementiers proposent aujourd'hui différents outils pour permettre aux producteurs de répondre à ces exigences.

Qu'est-ce que l'électronarcose ?

Il s'agit d'une méthode d'étourdissement des animaux avant abattage.

L'étourdissement est nécessaire pour provoquer un état d'inconscience et une perte de sensibilité avant la mise à mort ou au moment de celle-ci. Les mesures d'affichage et d'enregistrement mentionnées dans le règlement CE 1099/2009 ne concernent que le matériel d'étourdissement électrique (par bain d'eau inclus).



Qui est concerné par cette mesure ?

Toutes les structures d'abattage sont soumises à cette réglementation.

Elle était déjà applicable depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les nouveaux établissements.

Le producteur doit pouvoir conserver les données enregistrées pendant une période minimale d'un an et les fournir aux services vétérinaires en cas de demande.

Quelles sont les prescriptions pour l'étourdissement des volailles ?

La réglementation CE n°1099/2009 propose des valeurs moyennes à appliquer en fonction de la méthode d'étourdissement et selon l'espèce :

Prescriptions pour l'étourdissement par bain d'eau

Fréquence (Hz)	Poulets	Dindes et dindons	Canards et oies	Cailles
< 200 Hz	100 mA	250 mA	130 mA	45 mA
De 200 à 400 Hz	150 mA	400 mA	Interdit	Interdit
De 400 à 1500 Hz	200 mA	400 mZ	Interdit	Interdit

Pour l'étourdissement électrique exclusivement crânien, le courant minimal à appliquer est de 240 mA pour les poulets contre 400 mA pour les dindes et les dindons.

Quels sont les outils existants ?

Les matériels permettant l'étourdissement électrique manuel ou par bain d'eau sont divers.

Pour des petites structures d'abattage, il est possible d'avoir recours à un cône ou à des coffrets reliés à des dispositifs manuels.

Pour des structures de plus grande dimension, l'étourdissement par bain d'eau est privilégié. Ci-dessous, quelques exemples de matériels présents dans les structures d'abattage de petite taille sur notre territoire.

«L'assomoir VE memory» est un dispositif en forme de cône qui évalue lui-même l'intensité électrique allant de 40 mA à 500 mA.

Les données collectées sont récupérables via une clé USB qui est située derrière l'appareil.

«L'Assom Elec» est un coffret électrique pouvant être relié à différents outils d'étourdissement manuels craniens. Les paramètres électriques peuvent être programmés et modulables en fonction de l'espèce (maximum 1A ; 220V).

Les données enregistrées peuvent être directement récupérées via un smartphone ou une tablette, en utilisant une application et une connexion Bluetooth.

L'application de l'intensité électrique sont modulables.

Les données stockées sont ensuite collectées via une clé USB.

«Le coffret anesthésie simple V5.0» est un boîtier électrique relié à une table d'anesthésie. L'intensité et la fréquence sont ajustables (de 60 à 110 V et de 50 à 1500 Hz).

Les données stockées sont ensuite récupérables via une clé USB.



Assomoir VE Memory
(source : www.faf.fr)



Assom Elec
(source : www.gaveuse.com)



Coffret anesthésie simple V5.0
(source : www.burdis.fr)

Le «coffret version 2» de la société ACMA est associé à une table d'anesthésie.

Le voltage ainsi que la durée d'ap-

**Pour plus de renseignements sur la réglementation électronarcose ou sur les outils existants, nous contacter : Chambre d'agriculture du Gers, Pôle Elevage-aviculture
Tél. 05.62.61.77.40
www.gers.chambre-agriculture.fr**

